

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

**4 JUILLET 2022**

**PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire** tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 4 juillet 2022 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

M. Jonathan Massé, maire  
Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1  
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2  
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3  
Mme Paquerette Coulombe, conseillère au siège # 4  
Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5  
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Jonathan Massé, maire. La directrice générale et la greffière-trésorière, madame Linda Imbeault est aussi présente.

Cinq (5) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

#### **OUVERTURE**

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

|               |
|---------------|
| ORDRE DU JOUR |
|---------------|

#### **Assemblée ordinaire du 4 juillet 2022**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux

#### **4. CONSEIL**

- 4.1 Nomination du maire Jonathan Massé à titre de représentant de la municipalité lors des assemblées des membres de la Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de La Matanie

#### **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GREFFE**

- 5.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis
- 5.2 Autorisation de paiement facture de Jasmin et Régis Imbeault pour travaux rampe de mise à l'eau pour une somme de 2 604,36 \$
- 5.3 Autorisation de paiement facture de J.M. Tremblay et Fils pour concassé et poussière de pierre pour installation du gazebo et balançoire pour jardin communautaire pour une somme de 1 720,72 \$
- 5.4 Autorisation de paiement facture de Fabrication abris Plus pour rideaux en PVC pour petite scène extérieure au centre touristique pour le projet d'aménagement du havre d'une somme de 5 346,34 \$

- 5.5 Autorisation de paiement facture de L'Équipe Rénovation pour dalle de ciment au centre touristique pour le projet d'aménagement du havre d'une somme de 16 488,95 \$
- 5.6 Autorisation de paiement facture FQM pour ingénieur projet travaux rue Mgr Ross pour une somme de 1 332,82 \$
- 5.7 Adoption du règlement numéro 358 sur la circulation des véhicules lourds dans le village
- 5.8 Projet Volet 4 pour engagement adjoint(e) entre les municipalités de Grosses-Roches et St-Adelme (Résolution que la municipalité adhère au projet, et désigne comme organisme responsable du projet la municipalité de St-Adelme et l'autorise à déposer le projet dans le cadre de l'aide financière FFR)

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **7. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES**

- 7.1 Retourner en appel d'offres pour le déneigement des chemins municipaux
- 7.2 Autorisation d'inclure les travaux de la programmation # 3 concernant le pavage sur la rue Mgr Ross entre le magasin et le bureau de poste dans le contrat avec la compagnie D'Auteuil et Fils avec les autres travaux de la rue Mgr Ross
- 7.3 Dossier école et projet du bureau municipal (suivi)
  - Faire une résolution pour transférer le projet dans le nouveau Programme PRACIM

## **8. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 8.1 Engagement d'un laboratoire pour travaux rue Mgr Ross tronçon I022

## **9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

## **10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

- 10.1 Dépôt de projet dans le cadre du programme d'infrastructures pour les aînés (PRIMA) et Adoption de la Politique Municipalité amis des aînés 2022-2026

## **11. LOISIRS ET CULTURE**

- 11.1 Suivi de dossier projet d'aménagement de la cour du centre touristique et autorisation de la dépense pour une hotte commerciale

## **12. AUTRES**

## **13. VARIA**

14. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

**2022-07-130 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance 4 juillet 2022 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à la documentation 72 heures à l'avance.

**ADOPTÉE**

**2022-07-131 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUIN 2022**

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance 6 juin 2022 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022.

**ADOPTÉE**

**2022-07-132 NOMINATION DU MAIRE À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ LORS DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES DE LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DES TPI DE LA MRC DE MATANE**

Considérant que la Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de Matane, ci-après la Corporation, est un organisme à but non lucratif dont le mandat vise principalement la mise en valeur du territoire forestier public au profit des communautés rurales ;

Considérant que l'ensemble des municipalités de la MRC de La Matanie agissent à titre de membres de la Corporation et doivent respectivement désigner une personne pour les représenter lors des assemblées ordinaires ou extraordinaires des membres de l'organisme ;

Considérant qu'en raison de l'élection de novembre 2021, les municipalités sont invitées à confirmer leur participation à titre de membre de la Corporation et à nommer de nouveaux représentants ;

Considérant qu'aucun frais d'adhésion n'est chargé aux municipalités membres et que les municipalités ne participent pas au financement de la Corporation ;

Considérant que les réunions de la Corporation précèdent habituellement les rencontres du Conseil de la MRC de La Matanie et qu'il est suggéré que les municipalités nomment leur maire à titre de représentant ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE  
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal maintienne son adhésion à titre de membre corporatif de la Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de Matane et désigne son maire, Monsieur Jonathan Massé, comme représentant lors des assemblées ordinaires et extraordinaires des membres.

**ADOPTÉE**

**2022-07-133 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE 7 JUIN 2022 AU 4 JUILLET 2022**

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER  
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 7 juin au 4 juillet 2022, pour un montant 56 963,21 \$ numérotés consécutivement de 3894 à 3913 pour les chèques de payes et de 6383 à 6421 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

**ADOPTÉE**

**2022-07-134 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — JASMIN ET RÉGIS IMBEAULT — FACTURE # 05975**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY  
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Jasmin et Régis Imbeault # 05975 – 2 604,36 \$  
Travaux d'excavation de la rampe de mise à l'eau

**ADOPTÉE**

**2022-07-135 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — J.M. TREMBLAY — FACTURE # 252518**

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ  
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- J.M. Tremblay et Fils # 252518 – 1 720,72 \$  
Concassé + poussière de pierre et préparation de terrain

**QUE** le montant de la dépense sera absorbé par l'aide financière provenant du Programme Nouveaux Horizons pour le jardin communautaire.

**ADOPTÉE**

**2022-07-136 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — FABRICATION ABRIS PLUS – FACTURE # 7247**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Fabrication Abris Plus inc. # 7247– 5 346,34 \$  
Fabrication de rideaux pour petite scène extérieure au centre récréotouristique

**QUE** le montant de la dépense sera absorbé par l'aide financière provenant du FRR pour le projet d'aménagement du havre de pêche.

**ADOPTÉE**

**2022-07-137 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — ÉQUIPE RÉNOVATION – FACTURE # 2035**

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- L'Équipe Rénovation (2018) # 2035 – 10 740,20 \$  
Solde de la facture de 16 488,95 \$ après avoir enlevé l'acompte de 5 748,75 \$ pour une plateforme de ciment au centre récréotouristique

**QUE** le montant de la dépense sera absorbé par l'aide financière provenant du FRR pour le projet d'aménagement du havre de pêche.

**ADOPTÉE**

**2022-07-138 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS VOLET GÉNIE – PROJET RUE MGR ROSS - FACTURE # 4662**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Fédération Québécoise des municipalités # 4662 – 1 332,82 \$  
Gestion de projet, plans, devis, rapport, etc.

**QUE** le montant de la dépense sera absorbé par l'aide financière provenant de la TECQ pour le projet de réparation de conduites pluviales rue Mgr Ross et le pavage.

**ADOPTÉE**

**2022-07-139 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 358 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS**

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

APPUYÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte le règlement numéro 358 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils et qu'il fait partie intégrante des règlements de la Municipalité de Grosses-Roches.

**ADOPTÉE**

**2022-07-140 DÉPÔT DE PROJET RESSOURCE PARTAGÉ**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Grosses-Roches et de Saint-Adelme désirent présenter un projet de ressource partagée dans le cadre de l'aide financière ;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le conseil de la municipalité de Grosses-Roches s'engage à participer au projet de ressource partagée et à assumer une partie des coûts ;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

QUE le conseil nomme la Municipalité de Saint-Adelme organisme responsable du projet.

**ADOPTÉE**

**2022-07-141 AUTORISATION DE RETOURNER EN APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX**

Considérant que la municipalité n'a pas encore réussi à se trouver un entrepreneur pour faire le déneigement des chemins municipaux pour les prochaines années ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal demande à la directrice générale de préparer un nouvel appel d'offres pour le déneigement des chemins municipaux.

QUE ledit Conseil n'exige pas de cautionnement, demande de ne pas inclure la route Jaco-Hugues et mettre le contrat sur 3 ans et est renouvelable pour la quatrième année et la cinquième année si les deux parties le désirent.

**ADOPTÉE**

**2022-07-142 AUTORISATION D'INCLURE LES TRAVAUX DE PAVAGE DE LA PROGRAMMATION # 3 AVEC LES TRAVAUX SUR LE TRONÇON 1022 DE CETTE ANNÉE**

Considérant que la municipalité a reçu une confirmation que les travaux de pavage sur la rue Mgr Ross pour la partie du magasin général jusqu'au bureau de poste ont été acceptés par le ministre ;

Considérant que la municipalité a déjà octroyé un contrat à l'Entreprise d'Auteuil et Fils pour la réalisation de travaux sur la même rue concernant le tronçon I022 ;

Considérant que notre ingénieur mentionne que la municipalité peut ajouter ces travaux au présent contrat avec l'entrepreneur sans être obligée de retourner en appel d'offres ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal demande à la directrice générale d'aviser l'ingénieur de préparer un ajout de travaux au contrat pour la réalisation des travaux de pavage sur la rue Mgr Ross avec les Entreprises d'Auteuil et Fils.

**ADOPTÉE**

**2022-07-143 TRANSFERT DU PROJET DU NOUVEAU BUREAU MUNICIPAL  
DANS LE NOUVEAU PROGRAMME PRACIM**

Considérant que la municipalité de Grosses-Roches avait déposé un projet en juin 2021 dans le Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) pour le nouveau bureau municipal de Grosses-Roches ;

Considérant que les fonds dans ce programme sont épuisés et que la municipalité a reçu une lettre en mai 2022 que le projet a été transféré dans le nouveau Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 1 – Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire ;

Considérant que le projet de construction d'un bureau municipal (Dossier numéro 2030273) a été jugé prioritaire par le Ministère et que le projet a été présélectionné pour l'octroi d'une aide financière ;

Considérant que selon les directives, la municipalité doit reformuler la résolution pour le transfert dudit projet dans le nouveau programme ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière.

QUE la municipalité a pris connaissance du guide complet du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage si elle obtient l'aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné.

QUE la municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

**ADOPTÉE**

**2022-07-144     ADOPTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS 2022-2026 GROSSES-ROCHES**

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ  
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte la nouvelle Politique Municipalité amie des aînés. 2022-2026.

**ADOPTÉE**

**2022-07-145     MANDAT LABORATOIRE ENGLOBE POUR TRAVAUX RUE MGR ROSS**

Considérant que la municipalité doit faire faire des travaux de réparation de conduites et pavage sur la rue Mgr Ross ;

Considérant que la municipalité doit mandater un laboratoire pour les analyses et rapports ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER  
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches mandate la firme Englobe pour la réalisation des analyses et le rapport pour les travaux prévus sur la rue Mgr Ross pour une somme de 8 321,00 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**2022-07-146     AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR L'INSTALLATION DE LA HOTTE COMMERCIALE AU CENTRE TOURISTIQUE**

Considérant que la municipalité désire installer une cuisinière électrique au centre touristique et qu'elle doit s'assurer de la conformité pour l'installation de la hotte de cuisine ;

Considérant que la dépense peut être incluse au projet d'aménagement du havre dans le cadre du programme FRR ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET  
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense pour l'installation d'une hotte selon les normes approuvées par le service incendie et les assurances.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.



**2022-07-147 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 20h05.

**ADOPTÉE**

---

Le président d'assemblée et maire  
Jonathan Massé

---

La directrice générale et greffière-trésorière  
Linda Imbeault

**Approbation des résolutions**

Je, Jonathan Massé, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 4 juillet 2022, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : \_\_\_\_\_.

---

Jonathan Massé, maire

Date